

Conseil général de la Commune de Donneloye

Procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

1. Excusés - appel

Le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes préside la séance

La secrétaire procède à l'appel

61 personnes sont présentes, 28 excusées et 6 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de question ni de remarque.

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

3. Approbation du procès-verbal du 28.11.2023

Mme Sabrina Augugliaro signale que Mme Marta Martins, Municipale, était présente à la séance de l'ASIRE. Elle en parle au point 7 du procès-verbal 23.11.2023.

Elle demande qu'il soit noté que certes les délégués n'étaient pas présents mais qu'une municipale l'était.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque.

Le Procès-verbal du 28.11.2023 est accepté à la majorité.

4. Assermentation des nouveaux membres - démission

Le Président procède à l'assermentation de dix nouveaux membres soit : Mmes Bär Laetitia, Rodrigues da Silva Liliane, Wohlschlag Natacha et MM. Correvon Evan, Duc Frédéric, Xanthopoulos Alexis, Grize Valentin, Meyer Liam, Bezençon André et Pittet Adrien.

Le conseil général compte désormais 103 membres.

Le Président annonce la démission de M. Jean-Marc Morattel et nous lit la lettre de ce dernier.

5. Communications du Président du conseil général

M. Jacot-Descombes signale que les nouveaux membres assermentés ne peuvent pas prendre part aux votes du jour.

M. Yves Girardet pense qu'il aurait été bien de noter cette information dans la convocation.

M. Jacot-Descombes signale qu'on ne vient pas au conseil afin de prendre part à un vote uniquement, mais pour faire partie du conseil durant un certain laps de temps.

M. Jacot-Descombes revient sur le poste des délégués aux associations intercommunales. Il est conscient que les gens ne peuvent pas être partout, toutefois il aimerait que les délégués informent le bureau du conseil lorsque les dates de leurs séances sont connues.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mme Céline Gottraux parle pour l'ASIRE où quatre préavis étaient proposés : les comptes et la gestion 2023 qui ont passé sans problème. Un préavis pour un investissement pour le remplacement des luminaires sur le site d'Echallens et un crédit d'investissement pour la rénovation du pavillon scolaire sur le site des Trois Sapins à Echallens ont aussi été acceptés.

Mme Isabelle Diserens parle pour L'AIAE La Menthue, où les comptes 2023 ont été acceptés. Un projet de renouvellement de la STAP de Prahins a aussi été accepté. Le fontainier en place prendra sa retraite à fin 2025. Le CODIR cherche un remplaçant qui sera coaché par M. Jaquier durant l'année 2025.

M. Jacot-Descombes lit le rapport de Mme Angélique Miéville pour l'EFAJE.

Mme Mary-Lise Deriaz demande s'il serait possible d'obtenir les comptes de l'EFAJE et de la FAJE, qu'elle n'a pas trouvés sur Internet ?

Mme Deriaz pense que le projet du conseil d'administration de l'EFAJE de modifier les statuts en passant d'une association intercommunale à une association privée aura un impact. La commune aura moins d'éléments pour gérer cela.

Mme Valérie Cavin municipale répond que pour l'instant c'est à l'étude et que nous aurons un compte-rendu.

Mme Deriaz a bien compris, mais elle souligne qu'il faudra être attentif lorsqu'il y aura un rapport, afin que ce ne soit pas voté sans qu'il n'y ait eu discussions avec les municipalités.

7. Nomination du délégué communal au sein de l'Association du Triage forestier de Molondin

M. Frédéric Duc en est le représentant et souhaite continuer son mandat.

M. Jean-Daniel Ferrot souhaite que le Président précise le statut des nouveaux membres assermentés ce soir. Ont-ils le droit de prendre part aux discussions et d'être nommés dans une fonction du conseil ?

Le Président répond que les nouveaux membres font partie du conseil et que, excepté le fait de voter, ils participent entièrement au conseil.

VOTE : M. Frédéric Duc est réélu avec applaudissements

8. Communications de la Municipalité

M. Benoît Reymondin Syndic, précise que Mme Mireille Panchaud a repris la comptabilité générale et Mme Françoise Gavillet garde la facturation.

La Municipalité a eu quelques soucis sur le territoire communal par l'intervention de certaines personnes sur l'infrastructure de la commune (fontaines).

Le Syndic rappelle que tout un chacun ne peut pas intervenir sur ces infrastructures. Seules les personnes de la commune, l'employé communal, un(e) municipal(e) ou une personne mandatée peuvent intervenir en cas de besoin. Les interventions personnelles sont à proscrire.

La Municipalité a statué sur la demande de M. Ferrot au sujet du Chemin du Stade à Donneloye. Elle est favorable à cette idée et travaillera dans ce sens pour le passage en domaine public du chemin du Stade.

De même pour le Chemin de Forel la Municipalité va travailler dans ce sens. Toutefois, Elle n'a pas mis ces dossiers en priorité.

À la Route de Praz Jaquet à Prahins des barrières sont installées depuis bientôt une année. La recherche de solutions et les tractations afin de trouver un compromis prennent du temps. De l'eau s'écoule de la route, le talus est déchaussé en dessous de celle-ci.

Des offres ont été demandées et reçues il reste à trouver une clé de répartition au niveau des frais.

La Municipalité reste sur l'idée d'abandonner le moyen de communication par le journal « Tous-Ensemble ». Le nouveau site Internet de la commune devrait être en fonction à partir de la fin de l'année. Une page sera dédiée aux communications et remplacera une partie du journal.

La Municipalité est favorable à la proposition de M. Deriaz qui demandait qu'une commission ad hoc soit nommée pour les projets futurs sur les rénovations des bâtiments communaux. Elle verra au cas par cas comment gérer ces commissions.

Mme Martins étant absente ce soir pour des raisons professionnelles, M. Reymondin nous informe qu'à l'heure actuelle le PACom est en consultation au canton pour la validation des notifications effectuées suite aux oppositions et aux séances de conciliation. Une réponse pourra être donnée dans les mois à venir. L'idée étant de mettre à l'enquête les modifications cet automne, et de pouvoir se prononcer devant le conseil général au début de l'année prochaine. La Municipalité a demandé une prolongation au vu des complications. Le délai court jusqu'en avril 2025.

Le programme pour le réglage par secteur de l'éclairage public est opérationnel. L'éclairage public de Mézery est éteint une partie de la nuit.

La Municipalité est en tractation pour le Ruisseau du Marais. Elle a essayé d'aller le plus loin possible dans le compromis. Après une séance avec les bureaux conseils et la commune de Molondin la séance constitutive du syndicat AF pourrait avoir lieu en septembre. C'est à ce moment-là que si la majorité est obtenue, le syndicat pourra être créé et le projet pourra avancer. Si la majorité n'est pas obtenue au niveau de la création du syndicat, le projet tombe à l'eau et la Municipalité fera réparer les collecteurs.

Le dossier du nouveau règlement pour l'épuration est actuellement en consultation auprès du canton, DGE et du surveillant des prix. La Municipalité a reçu dernièrement un avis de la DGE qui demande de revoir le règlement communal établi sur les bases de 2022, alors qu'un règlement est sorti en mars 2024. Des modifications doivent être faites, alors même que le règlement 2022 avait été validé.

Le nouveau plan comptable du nom de MCH2 sera effectif pour la Commune de Donneloye dès le 1^{er} janvier 2025. L'organisation et le nom des comptes seront changés. Il sera donc difficile de faire des comparaisons entre l'ancien et le nouveau plan comptable. Des informations plus précises nous seront données lors du préavis pour le budget 2025.

Mme Valérie Cavin signale que la Municipalité a mis à l'étude des projets pour les bâtiments communaux. Pour le collège de Gossens, c'est un projet énergétique pour l'enveloppe thermique du bâtiment et le remplacement du chauffage, actuellement électrique, qui est étudié. Par la suite, d'autres bâtiments seront aussi concernés.

Le changement du chauffage de la grande salle de Donneloye est à l'étude. Le chauffage à mazout arrive en bout de course. Différentes possibilités sont étudiées, entre autres le chauffage à distance avec le collège qui possède un chauffage à plaquettes de bois.

La fête du village du 1^{er} juin a eu beaucoup de succès malgré le souci de la distribution des tous ménages qui n'ont pas été acheminés dans toutes les boîtes aux lettres, par La Poste. Un courrier de réclamation a été envoyé à La Poste.

Mme Isabelle Diserens parle du projet du Chemin des Ecoliers à Gossens dont le dossier est à la DGMR pour un examen préalable.

La Municipalité attend un retour des études du service du canton, relatives aux zones 30 demandées dans les quatre villages. Un comptage avait été réalisé au printemps.

Le panneau 50 km/h a été déplacé à l'entrée de Donneloye depuis Prahins, en raison de l'accès à la zone industrielle. Un panneau sera installé prochainement pour indiquer la zone industrielle.

Un rendez-vous est prévu avec M. Crausaz de la DGMR, au sujet des eaux de ruissellement depuis la route cantonale Orzens-Gossens.

Une étude est en cours au sujet des inondations et des ruissellements qu'a subi la région des Ganges-de-Gossens. Un rendez-vous est pris avec la Maison Triform SA.

M. Patrick Billaud signale que quelques communes sont intéressées à rejoindre le projet de STEP régionale. Pour l'instant elles étudient les coûts pour le raccordement.

Il y a eu quelques soucis à la STEP de Gossens ces derniers jours, mais dans l'ensemble, les analyses sont bonnes.

La fontaine sise devant l'ancienne Banque Raiffeisen à Donneloye doit subir une réparation, la conduite étant bouchée à mi-course.

9. Renouveau du bureau du conseil

Le Vice-Président M. Cédric Petter demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé par le poste de Président du conseil général. Personne ne s'annonce.

M. Steve Jacot-Descombes se représente et il est réélu à l'unanimité.

Le Vice-Président M. Cédric Petter souhaite garder son poste et est réélu.

Mme Isabelle Diserens ayant été élue à la Municipalité, son poste de scrutateur doit être repourvu.

MM. François Groux et Jacques Unger deviennent scrutateurs.

Nous cherchons donc deux suppléants. Mmes Marianne Unger et Laetitia Bär se proposent.

10. Préavis no 01/2024 - comptes et gestion 2023 - rapport de la commission des finances et de gestion

Le Syndic nous présente les comptes avec le support d'un projecteur et nous donne quelques explications.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- Mme Mary-Lise Deriaz souligne qu'il y a une forte augmentation des débiteurs tant sur le plan des impôts que sur la facturation de la commune. Est-ce qu'il s'agit d'un retard ou est-ce que nous sommes de mauvais payeurs ?

Mme Mireille Panchaud, nouvelle boursière répond que les débiteurs sont stables, mais que la provision a été augmentée de CHF 3'000.00 par la Fiduciaire, qui comprend la provision pour l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) et les débiteurs de la commune.

- Mme Deriaz demande pourquoi dans le compte subvention pour l'eau il y a un revenu, mais pas de charges.

Mme Panchaud répond que les charges étaient pour le ruisseau qui avaient passé dans un préavis il y a déjà quelques années. Il s'agit là de la dernière subvention arrivée tardivement de la Confédération.

- Mme Deriaz signale qu'il est noté une défalcation de CHF 40'000.00. L'année dernière elle était de CHF 30'000.00. Est-ce que cela concerne un ou plusieurs contribuables ?

Mme Panchaud répond que cela concerne dix contribuables dont principalement CHF 36'000.00 pour un contribuable qui est décédé.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque et le Président propose de passer au vote.

1. D'adopter les comptes de la bourse communale, arrêtés comme suit pour l'année 2023

Revenus :	3'507'210.47
Charges :	3'464'247.78
Excédent des revenus :	42'962.69

2. De donner décharge à la commission des finances et de gestion, à la boursière et à la Municipalité
3. D'adopter la gestion de la Commune et d'en donner décharge à la Municipalité

VOTE : OUI : NON : 0 Abstention : 0

Le préavis no 01/2024 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no 02/2024 arrêté d'imposition 2025 - rapport de la commission des finances et de gestion

M. Benoît Reymondin propose au nom de la Municipalité de garder le statu quo à 73%, au vu des résultats des comptes 2023 et du fait qu'il y aura un changement de péréquation, un changement de nouvelles taxes d'épuration et que pour le moment cela fonctionne.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote.

VOTE : OUI : NON : 0 abstention : 1

Le préavis no 02/2024 est accepté à la majorité.

12. Préavis no 03/2024 élaboration du nouveau PACom - crédit d'étude accepté le 24.11.2015 - crédit supplémentaire no 1 du 09.11.2022 - demande de crédit supplémentaire no 2.

Le Syndic Benoit Reymondin relate qu'en 2015 le conseil général a accepté un crédit d'étude de CHF 148'000.00. Après plusieurs péripéties, et dix ans plus tard, les résultats de la mise à l'enquête avaient généré 13 oppositions qui ont été traitées. Des modifications ont été effectuées tant sur les plans que sur le règlement. Ces modifications sont maintenant à l'étude au Canton. Les bureaux qui nous accompagnent ne travaillent pas gratuitement, les diverses modifications et séances supplémentaires font que le précédent crédit est dépassé.

La Municipalité demande CHF 35'000.00 afin de couvrir le dépassement de CHF 8'500.00 et les CHF 26'000.000 pour terminer la procédure jusqu'à la mise à l'enquête.

La Municipalité propose d'inscrire un montant au budget 2025, pour le PACom.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote.

VOTE : OUI : 82 NON : 4 abstentions : 5

Le préavis no 03/2024 est accepté à la majorité.

13. Préavis no 04/2024 assainissement de la station de pompage « Stap de Prahins » et mise en place d'un système de désinfection UV

M. le Syndic indique que l'installation est ancienne, il faut en tant que fournisseur d'eau en garantir la qualité.

La Municipalité a interrogé le Président de l'AIAE La Menthue au sujet d'un traitement des produits des métabolites du chlorothalonil dont nos eaux sont touchées.

Dernièrement une décision du Tribunal opposant la Confédération avec Syngenta, permet à la Confédération de remettre des normes par rapport à ces produits et d'obliger les fournisseurs d'eau à s'y tenir.

Ce projet ne concerne pas le chlorothalonil, mais plutôt les bactéries contenues dans l'eau. La Municipalité a adressé un courrier à l'AIAE La Menthue afin de donner sa position par rapport au traitement des métabolites. Elle est convaincue qu'il faut traiter le problème, mais pense qu'il est dommage de bloquer le projet actuel. La Municipalité a une responsabilité en tant que fournisseur d'eau et il faut qu'elle puisse continuer à exploiter cette eau.

Le projet prévoit des emplacements et est conçu pour pouvoir intégrer le traitement du chlorothalonil dans un futur proche. Des transformations ne seront pas nécessaires sur l'infrastructure qui sera changée, mais le jour où le traitement de l'eau pour le chlorothalonil devenait effectif, la construction d'une annexe serait nécessaire et l'appareillage n'aurait pas besoin d'être déplacé ou modifié, il s'agirait juste d'une extension.

La Municipalité pense qu'il serait bien de passer à cette étape afin de ne pas retarder le projet et garantir une eau propre. Elle a demandé au comité directeur d'avancer sur cette problématique du chlorothalonil.

La répartition est en fonction des litres d'eau fourni, soit pour Donneloye CHF 80'300.00, pour la première étape.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. Jean-François Deriaz de Donneloye aurait volontiers écouté le rapport de la commission ad hoc.

M. Steve Jacot-Descombes répond que le bureau du conseil n'a volontairement pas nommé de commission pour ce préavis, car il s'agit d'un investissement et qu'une étude a été payée pour ce projet. Il aurait été surfait de nommer en plus une commission. Le temps était aussi compté dans ce dossier.

- M. Deriaz constate que le conseil général est très fourni et intéressé et qu'il serait bien de prendre appui sur ses membres pour renforcer ou non l'avis de la Municipalité. Cela fait partie de la démocratie du village et du fonctionnement du conseil général. Il regrette que cela ne soit pas utilisé.

Le Président du conseil informe que lorsqu'on nomme des commissions, les nommés s'interrogent : pourquoi moi ? est-ce que je dois vraiment le faire ? etc...

Toutefois, il prend note de la remarque de M. Deriaz.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote.

VOTE : OUI : 88 NON : 0 abstentions : 3

Le préavis no 04/2024 est accepté à la majorité.

14. Préavis no 05/2024 demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'arborisation et l'aménagement de zones ombragées aux abords des places de jeux de la commune

M. Benoit Reymondin informe que l'Association Villajoye a un projet d'arborisation sur l'ensemble du territoire communal. La Municipalité a fait un inventaire des parcelles éligibles. L'idée est de réaménager les places de jeux des villages de Donneloye, Mézery et Gossens. A Gossens le terrain étant synthétique, demanderait quelques aménagements supplémentaires.

Le projet est subventionné à hauteur de CHF 5'000.00 pour l'achat des arbustes et des plantes. Un entretien annuel sur 4 ans a été mis au budget communal. Les travaux seraient financés par un fonds de rénovation.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey, rapporteur de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. François Groux de Donneloye revient sur les propos de M. Deriaz et constate que la commission nommée pour le préavis 03/2024 n'a pas été consultée, et pour le préavis 04/2024, pas de commission nommée. Est-ce bien démocratique ?

M. Groux n'est pas d'accord avec cette façon de fonctionner.

M. Groux avait demandé à la Municipalité d'installer une pergola à la place de jeux. Apparemment cela coûte cher. Il demande s'il serait possible de le faire sous forme de bénévolat.

D'autre part, il est prévu de planter des églantiers dans la haie près de la place de jeux de Donneloye. Or les églantiers ont de grosses épines.

M. Groux signale que si la commission ad hoc nommée avait été convoquée, elle aurait constaté ce problème. Il est scandalisé par cette façon de faire.

M. Jacot-Descombes informe qu'une commission avait effectivement été nommée pour le préavis 05/2024. La Municipalité avait aussi aidé Villajoye dans sa démarche, car ces gens sont « petites fleurs » et nature, mais pas très procéduriers, et sans connaissances pour le faire.

L'idée n'était pas de court-circuiter le conseil dans cette approche, mais de donner un chemin à Villajoye pour démarrer avec du concret.

- Mme Véronique Chantriaux de Donneloye n'est pas très contente de la façon qu'à M. Jacot-Descombes de présenter Villajoye comme des « bracaillons ».

Mmes Françoise Lugon et Véronique Chantriaux lisent un texte de présentation de Villajoye.

- M. Jacques Unger de Donneloye est gêné par cet objet. En effet, lors de la première séance avec le groupe Villajoye, le projet était de planter des arbres et c'est tout. Aucune idée de combien, quoi, où, quand, comment ?...

Maintenant il y a une demande de crédit avec achat des plants pour CHF 6'000.00. On ne sait pas combien d'arbres cela représente, ni combien sont prévus dans chaque village. Le projet n'est pas élaboré et M. Unger ne peut pas se prononcer pour ou contre. Il faudrait un projet plus précis.

- Mme Véronique Bauler de Donneloye souhaite la bienvenue à M. Unger et à tous ceux qui le souhaitent à l'association Villajoye. Elle souligne que depuis deux ans ils ont eu beaucoup de séances, ont obtenu un subside. Ils ont un gros dossier qu'ils n'ont pas pu présenter ce soir car on ne leur a pas laissé de place pour le faire, mais qu'ils montrent volontiers.

M. Jacot-Descombes n'est pas d'accord avec les propos de Mme Bauler. Il dit avoir passé du temps en séance avec la Municipalité et nommé une commission. Selon lui, il faut faire les choses dans l'ordre. Jusqu'à hier soir, aucune des pistes proposées par la Municipalité n'a été communiquée au conseil. La voie est ouverte, mais il faut que les membres de Villajoye fassent les choses à temps et correctement.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye ne prend pas position sur l'objet présenté ce soir, mais rappelle que la Municipalité a compétence jusqu'à CHF 30'000.00 par objet. Si la Municipalité veut soutenir l'Association Villajoye, qu'elle le fasse dans la limite de ses compétences sans renvoyer la balle au conseil.

- M. Ruben Fontes de Donneloye a remarqué que lors des entraînements de foot, la place de jeux se vide, car les enfants ont peur de ramasser un ballon en pleine figure. Selon lui, avant d'arboriser la place de jeux, il faudrait d'abord la sécuriser, par rapport aux ballons et aux voitures qui passent juste devant.

- Mme Sabrina Augugliaro de Donneloye demande s'il serait imaginable de repousser le vote de ce soir, afin d'avoir le temps de consulter le dossier ?

M. Jacot-Descombes pense que c'est possible.

- M. Yves Girardet de Gossens propose qu'au vu du montant nous laissons à la Municipalité la responsabilité de prendre la décision.

Mme Mireille Panchaud, boursière informe que les compétences de la Municipalité sont valables uniquement en cas d'urgence (conduite d'eau qui cède, etc...)

Il ne s'agit pas ici d'un préavis d'investissement, mais d'une demande d'augmentation sur le budget 2024.

- Mme Véronique Chantriaux de Donneloye souligne que Villajoye a accepté la proposition de la Municipalité de planter les premiers arbres afin de permettre leur développement dès cette année.

Il y a déjà un arbre majeur aux places de jeux de Prahins, Gossens et Donneloye et deux à Mézery.

- M. Cédric Petter demande combien de temps cela prendra avant que les arbres ne fassent de l'ombre.

Mme Chantriaux répond qu'un petit arbre fait déjà de l'ombre, mais plus il est gros, plus il en procure.

- M. Jean-François Deriaz de Donneloye propose simplement de passer au vote.

VOTE : OUI : 77 NON : 4 abstentions : 10

Le préavis no 05/2024 est accepté à la majorité.

15. Divers et propositions individuelles

- M. Daniel Courvoisier de Prahins est stupéfait des propos du syndic par rapport au Ruisseau du Marais. Nous parlons depuis 30 minutes pour une somme de CHF 10'000.00, pour des arbres.

Pour le Ruisseau du Marais, nous avons un projet à CHF 7'000'000.00, subventionné à 95% et le Syndic informe que si une solution n'est pas trouvée, le projet serait abandonné. Pour M. Courvoisier il est inimaginable d'entendre de tels propos devant le conseil général, avec un projet aussi important. La Municipalité doit tout faire pour que ce projet aboutisse.

D'autre part, il y a déjà eu deux à trois interventions sur ces tuyaux. Qui a payé ces interventions ?

M. Courvoisier a téléphoné à la Préfecture et prendra des dispositions qu'il faut afin d'écrire son mécontentement à la Municipalité.

M. le Syndic répond que la Municipalité est favorable à ce projet. Elle doit obéir à une votation du conseil général qui lui a donné mandat de mener à bien cette mission. Un crédit de CHF 475'000.00 a été demandé pour les travaux.

M. Reymondin rappelle que ce n'est pas la Municipalité qui va faire la différence, mais bien les propriétaires. Si les propriétaires ne sont pas convaincus par ce projet, la Municipalité n'y peut rien. D'autre part, la Municipalité travaille sur ce projet et s'il ne tenait qu'à elle, la séance de constitution aurait déjà été faite.

La séance constitutive sera décidée par les propriétaires et s'il n'y a pas la majorité, le syndicat ne se fera pas. A l'heure actuelle, à Donneloye, il n'y a que deux signatures.

Si à la constitution du syndicat, la majorité des propriétaires n'est pas favorable à cette création de syndicat, la subvention tombe à l'eau, et ce n'est pas de la compétence des Municipalités, mais de celle des propriétaires.

- M. Courvoisier est déjà intervenu trois fois. Le Syndic lui a signalé avoir rencontré les paysans, et essayé de faire quelque chose. M. Courvoisier espérait ce soir que le Syndic annoncerait avoir trouvé des solutions. Quelle majorité doit-il y avoir pour créer un syndicat ?

M. Reymondin signale qu'il faut la moitié des propriétaires plus un.

Il souligne que la Municipalité veut bien faire le punching ball là au milieu, mais que dans la réalité, ce sont les propriétaires qu'il faut convaincre, et que les mentalités sont difficiles à changer.

- M. Courvoisier demande qui a payé les travaux déjà fait sur les tuyaux ?
- M. Reymondin informe que c'est la commune.

M. Courvoisier dit qu'il ne faudra pas redemander plus tard CHF 500'000.00 pour des tuyaux fichus.

M. Reymondin rappelle qu'il avait fait le calcul. Si on devait changer les tuyaux par bout d'un mètre, cela coûterait plus cher que le projet, pour la commune de Donneloye.

- Mme Patricia Durussel de Mézery propose de dire aux paysans qui sont contre le projet de payer les travaux de leur poche.

M. le Syndic répond que le réseau d'eau claire et les canalisations appartiennent à la commune. Elle est donc responsable de l'entretien et du maintien de l'ensemble du réseau souterrain.

- Mme Durussel demande si on peut alors refuser à chaque fois les budgets qu'on nous propose étant donné que les propriétaires n'ont pas voulu signer.

- Mme Claire-Lise Basset de Mézery propose de donner les noms des agriculteurs qui sont pour et ceux qui sont contre. Ainsi ceux qui sont pour pourraient discuter avec ceux qui sont contre.

M. Reymondin n'est pas sûr d'avoir le droit de divulguer les noms des propriétaires.

Mme Basset pense qu'il s'agit là du droit à l'information.

Le Syndic va se renseigner.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye aimerait remercier la Municipalité d'avoir organisé la fête du 1^{er} juin, qui fut fort sympathique.

Il remercie aussi la Municipalité pour sa façon favorable de voir les choses quant aux propositions qu'il a faites lors du dernier conseil au sujet des chemins. Ce n'est pas un gros problème, ni une urgence, mais il demande de réunir dans chacun des cas les riverains concernés afin de trouver un chemin commun pour aller dans le sens de sa proposition.

- Mme Chantal Bujard Bovey demande de changer la sono de la grande salle. Les interventions des personnes sont incompréhensibles.

- M. André Bezençon de Donneloye rejoint les propos de Mme Bujard Bovey.

D'autre part M. Bezençon a fait un petit comparatif. La commune de Donneloye a CHF 1'735.00 de dette par habitant, comparé à la commune de Pomy qui en a CHF 10'900.00 par habitant, pour plus ou moins le même nombre d'habitants.

Dès lors M. Bezençon pense que la commune pourrait consacrer un petit pécule pour l'entretien de la commune afin qu'elle soit plus propre, notamment autour de la fontaine du 700ème qui est jonchée de mégots de cigarettes et de déchets. Il demande en plus d'améliorer le débit des fontaines.

Mme Valérie Cavin signale qu'un cendrier a été installé près de la fontaine. Si le gens ne sont pas capables de mettre leurs mégots dans le cendrier, la Municipalité n'en est pas responsable.

- M. François Groux informe qu'il faisait partie de la commission ad hoc pour le Ruisseau du Marais. Les membres du conseil savaient pertinemment que si le syndicat n'était pas créé, le projet n'aboutirait jamais. Le conseil avait accepté le projet, la commission avait appuyé aussi le projet, et la commune de Molondin était d'accord.

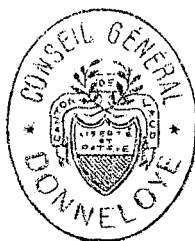
- Mme Brigitte Nicole Groux, dans le contexte du PACom, signale que l'ancienne Municipalité aurait dû s'approcher des propriétaires touchés par un dézonage massif, avant de le mettre à l'enquête, comme elle l'avait dit et répété. Cela n'a malheureusement pas été fait. C'est dommage car les oppositions sont tombées et l'argent part entre différents bureaux. Ceci n'aurait pas été nécessaire si cela avait été fait dans le bon sens.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'assemblée à 22h00.

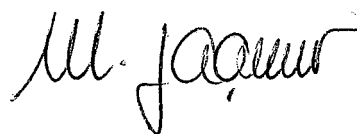
Le Président :



Steve Jacot-Descombes



la secrétaire :



Murielle Jaquier